

## **Henné noir : Du tatouage éphémère à la cicatrice indélébile !**

Abderrahim DERRAJI - 2017-08-15 12:25:52 - Vu sur pharmacie.ma

Achraf, jeune garçon de 12 ans, s'est présenté à la pharmacie avec une réaction allergique violente qu'il a contractée suite à un tatouage éphémère au henné. Sa réaction est survenue à peine quelques heures après l'application du henné noir.

Le henné (*Lawsonia inermis*) est un arbuste épineux appartenant à la famille des Lythracées. On utilise ses feuilles réduites en poudre qui produisent des teintures rouges, jaunes et orangées. Au Maroc, son utilisation est quasi incontournable et particulièrement lors des mariages et des baptêmes. L'utilisation traditionnelle du henné ne pose généralement aucun problème, par contre quand on y ajoute le paraphénylènediamine (PPD) appelé en arabe «takaout roumia» dans le but de donner une couleur noire au tatouage ou d'augmenter sa longévité, on risque de provoquer de vives réactions dermatologiques. Ces réactions peuvent être limitées à la zone tatouée ou s'étendre à la zone avoisinante, voire à tout le corps. Elles peuvent également conduire à d'autres sensibilisations, notamment aux caoutchoucs, colorants vestimentaires, teintures capillaires, etc. Achraf n'est pas un cas rare, puisque le Centre anti-poison et de pharmacovigilance du Maroc (CMPV) reçoit régulièrement des cas d'effets indésirables cutanés liés à l'utilisation du henné noir. Des campagnes médiatiques ont même été initiées par ce centre dans le but de sensibiliser les utilisateurs du henné noir. Mais, à voir l'engouement des jeunes et des moins jeunes pour le henné noir, il est primordial de ne pas baisser la garde et faire régulièrement des campagnes de sensibilisation auprès du grand public et même auprès des «hannayate<sup>1</sup>». Le pharmacien, de par son accessibilité, peut jouer un rôle capital dans ces campagnes. Le coût de conception et d'impression des dépliants et des affiches ne devrait pas constituer un frein pour les mener en collaboration avec les services concernés du ministère de la Santé.

<sup>1</sup>Hannayates : Appellation attribuée aux femmes qui appliquent le henné